

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la séance du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 13 juin 2024**, à 19:15, dans la salle Diane Lamarche-Venne, située au 1100, boulevard de la Côte-Vertu à Saint-Laurent

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Mindy LAMER
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Mounir MECHMACH
Beaconsfield	Absente	Madame Sarah-Anne ORLANDO
Beau-Séjour	Absente	Madame Amira BEGHADI
Bois-Franc-Aquarelle	Absente	Madame Chantale RIVEST
Cardinal-Léger		NIL
Catherine-Soumillard		Madame Nadine GUERTIN
Cavelier-De-LaSalle		NIL
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Madame Mélissa PILON
Collège Saint-Louis		Madame Françoise MICHAUD
Dalbé-Viau	Absente	Madame Jeannie PAPIGATUK
De la Mosaïque		Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée		NIL
De l'Altitude		Madame Elie ESHAGHPOUR
De l'Odyssée		Madame Anne KADIMA
De l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde GOMIS
Des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Monsieur Herbert-Romarc TENE-NAOUSSI
Des Coquelicots	Absente	Madame Marie-Claude DESAULNIERS
Des Découvreurs		Monsieur Steve-Ramses FOLOH-KITIO
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite	Absente	Madame Audrey VALLIÈRES
Des Saules-Rieurs		Monsieur Frédéric POULIN
Des Sources		Monsieur Éric MATHIEU
Dollard-des-Ormeaux		Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII		NIL
Du Bois-de-Liesse	Absent	Monsieur Jonathan HUME
Du Bout-de-l'Île		Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne	Absent	Monsieur François HOULE
Du Grand-Héron		NIL
Du Petit-Collège	Absente	Madame Mélanie TREMBLAY
Du SAS		NIL
Édouard-Laurin		Madame Lyne BEAUCHAMP
Émile-Nelligan	Absente	Madame Roukieta SAWDOGO
Enfants-du-Monde		NIL
Enfant-Soleil	Absente	Madame Juliette-Hermine FONGANG-DJOUFACK
Félix-Leclerc	Absent	Monsieur Fayçal BOUTENBAT
Gentilly		Madame Victorine-Flore DJOKO YUDDOM
Guy-Drummond		Monsieur Yves PLOURDE
Harfang-des-Neiges	Absente	Madame Nadia El JILALI
Hébert		Monsieur Louis BOURGEOULT
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest		Monsieur Serge ABOA
Île-des-Soeurs	Absente	Madame Laurence MONAST-DESROSIERS
Jacques-Bizard	Absente	Madame Mélissa KLAMMT
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou	Absent	Monsieur Abdelmouttalib LACHEHAB EL IDRISSE
Jonathan		Monsieur Patrick DEXTRAS-PAQUETTE
Jonathan-Wilson	Absente	Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy	Absent	Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico	Absente	Madame Marie FOREST
Katimavik	Absente	Madame Marie-Ève LAVOIE
Lajoie		NIL
Lalande		NIL

Laurendeau-Dunton	Absente	Madame Stacy COLLINS
Laurentide	Absente	Madame Sonia TALBI
L'Eau-Vive		NIL
Lévis-Sauvé	Absente	Madame Zeinabou Ndao TALL
Marguerite-Bourgeois	Absente	Madame Shahrzad ALIJANI
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Hala JAWLAKH
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont	Absente	Madame Mélanie RENAUD-MAUSSENET
Notre-Dame-de-la-Garde		Monsieur Jérôme PÉPIN
Notre-Dame-de-la-Paix	Absente	Madame Geneviève LAJEUNESSE
Notre-Dame-de-Lourdes	Absente	Madame Véronique GÉLINAS
Notre-Dame-des-Rapides	Absente	Madame Catherine-Annik PAGÉ
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle école secondaire LaSalle	Absente	Alexandre GRENON
Nouvelle-Querbes	Absente	Madame Jacinthe HARNOIS
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont	Absente	Madame Stéphanie PEILLON
Paul-Jarry		NIL
Perce-Neige	Absent	Monsieur Komla AVOUMATSODO
Philippe-Morin		NIL
Pierre-Laporte	Absent	Monsieur Julien VÉRONNEAU
Pierre-Rémy		NIL
Pointe-Claire		Monsieur Wiame EL-HAOUAT
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Madame Cynthia PIETROVITO
Saint-Clément-Ouest		Monsieur Étienne CHABOT
Sainte-Catherine-Labouré	Absente	Madame Viviane FOURNIER-POIRIER
Sainte-Geneviève-Ouest		NIL
Sainte-Geneviève-Sud	Absente	Madame Valérie CHARTRAND
Saint-Georges		Monsieur Simon MARTINEAU
Saint-Gérard		Madame Barbara KLEMBBA
Saint-Germain-d'Outremont		Monsieur Jean-François DUPONT-VIEL
Saint-Laurent	Absente	Madame Muriel EL-KHOURY
Saint-Louis	Absent	Monsieur Alexandre TURGEON
Saint-Luc		Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes	Absente	Madame Kathlene MARCELO-VIDAL
Très-Saint-Sacrement		NIL
Victor-Thérien	Absente	Madame Alyssa MERILEES

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Des Grands-Étres	Absente	Madame Halgan Mohamed WAIS
Félix-Leclerc		Madame Katherie ROCHETTE
Édouard-Laurin		Monsieur Franklin ROLAND
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Bachar SOUAF

AUTRES MEMBRES PRÉSENTS

Monsieur Kerim Denis-Egehan, substitut, école des Sources
Monsieur Romain Nanta, substitut, école Pointe-Claire
Madame Vivienne Fortier, substitut, école Saint-Louis

Public

Madame Marie-Louise Étienne, parente, école Saint-Laurent

Autres présences

Monsieur Éric Lauzon, DGA (Secteur Saint-Laurent / Centres de formation générale des adultes)
Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 25.

Madame la présidente salue les membres du CP et les remercie pour leur présence. Dernière réunion de l'année.

1. PAROLE DU PUBLIC

Madame Étienne ne demande pas la parole.

2. MOT DU DGA

Monsieur Éric Lauzon salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur accueil. Il souligne qu'il se présente en remplacement de monsieur Paul St-Onge qui est indisponible pour la rencontre. Monsieur le DGA partage son plaisir de visiter le CP et d'entendre les préoccupations de ses membres. Il remercie les parents pour leur implication et leur engagement. Monsieur Lauzon mentionne que l'année 2023-2024 fut atypique. Il souligne qu'elle fut marquée d'une grève ayant duré six semaines et remercie les parents pour leur excellente collaboration.

Monsieur évoque la mise en œuvre, cette année, du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027. Il ajoute que toutes les écoles ont adopté leurs projets éducatifs. Il s'agit d'un plan qui va guider les travaux de l'école pour les 3-4 prochaines années. Il mentionne que les projets éducatifs sont faits avec sérieux en suivant les constats importants en lien avec les écoles. Les enjeux ont été bien ciblés et cela a donné des projets éducatifs assez fantastiques. Monsieur Lauzon souligne que les projets éducatifs passent par le CE. Il soutient que les enfants sont entre de bonnes mains pour les prochaines années et qu'on travaille fort au CSS. Il ajoute, cependant que beaucoup de travail reste à faire. Monsieur le DGA indique que le CSSMB est actuellement en train de travailler sur les budgets. Ceux-ci sont arrivés assez tard cette année. Beaucoup de nouvelles mesures arrivent dans les écoles (ex : l'aide à la classe). Cela demande beaucoup d'adaptation. Il y a beaucoup d'argent dans les écoles mais le problème actuel se situe au niveau du recrutement de personnel. Monsieur Lauzon soutient que le département en charge du recrutement est très actif et qu'il y a néanmoins d'intéressantes ressources dans les écoles. Il ajoute que le CSSMB s'assure d'être prêt pour la rentrée scolaire. Monsieur le DGA mentionne qu'on ouvre, avec le CSSDM, à peu près l'équivalent d'une école primaire aux deux semaines. Énormément d'élèves sont pris en charge dans nos milieux. Monsieur Lauzon relate que cela met une pression dont on vient à bout, cependant.

Monsieur le DGA répond aux questions lui ayant été envoyées avant la rencontre.

Il procède à la lecture de la question suivante : « *Les services de garde des écoles primaires ont reçu la directive du ministère de maximiser les horaires du personnel des services de garde à 35h pour donner de l'aide à la classe. À notre école, lors des journées pédagogiques, elles doivent obligatoirement travailler plus d'heures que lors des journées normales pour offrir la couverture de la journée complète. Par le passé, ça ne posait pas de problème puisque leur horaire n'était pas maximisé. Elles pouvaient ajouter des heures pour les journées pédagogiques sans dépasser la limite de 35h de temps régulier. Cette année, comme leur horaire est déjà maximisé, elles se trouvent toutes à travailler en temps supplémentaire (taux 1.5) pour quelques heures les journées pédagogiques. Cette augmentation de coûts est ajoutée à la tarification pour les parents et cause une augmentation importante du coût pour les journées pédagogiques. Le CE a refusé l'augmentation. À notre avis, cette augmentation de coût est causée par l'aide à la classe et c'est cette portion du budget qui devrait payer le temps supplémentaire qui n'existait pas avant ce changement. On trouve injuste de refiler l'augmentation de la facture aux parents pour un service identique à ce qu'ils avaient auparavant. Qu'en pensez-vous?* ». Monsieur Lauzon mentionne que certaines écoles ont pris la décision d'augmenter les frais pour les journées pédagogiques. Il souligne que le CE doit donner son accord. Il répond à la négative à la question relative à l'aide à la classe et soutient qu'il n'y a pas de lien entre

les deux. Il mentionne que la direction d'établissement à le loisir de donner plus d'heures au Service de garde et moins à l'aide à la classe lors des journées pédagogiques. L'école pourrait décider d'augmenter le coût du Service de garde. Monsieur le DGA déclare qu'il s'agit d'une proposition école. Certaines écoles ont pris la décision d'augmenter les frais. Le plafond minimal est de 15.75 \$. Il n'y a pas de lien entre les deux. L'aide à la classe ne provoque pas d'augmentation des coûts. Le délégué à l'origine de cette question affirme que cela n'a pas été proposé comme étant un choix et qu'il n'y a aucune flexibilité. Monsieur Lauzon relate que la direction d'établissement a la liberté, lors de la journée pédagogique, de dire qu'elle diminue la durée de l'aide à la classe. Le délégué déclare qu'il y a plus d'heures dans une journée pédagogique que lors d'une journée normale. Monsieur le DGA mentionne que le CSSMB a des modèles et des simulations et qu'on est en mesure de faire rentrer cet élément dans 35 heures de travail. Le délégué soutient que la direction de son établissement affirme que l'ensemble du personnel doit être présent à la journée pédagogique. Monsieur le DGA indique qu'un suivi sera effectué à ce sujet.

Monsieur le DGA indique que la question suivante lui a été posée : « *Nous savons que le PNE a émis des recommandations pour des modifications au code de vie d'une école, est-ce que le CSS en a pris connaissance et va s'assurer d'informer toutes leurs écoles des ajustements demandés afin que celles-ci soient conformes à la loi puisque plusieurs d'entre elles ont des codes de vie similaires?* ». Monsieur le DGA mentionne que les sanctions pouvant être données à un élève sont inscrites dans chaque code de vie au CSSMB. Il ajoute qu'on a pris la décision de ne pas décrire les comportements adéquats. Il s'agit d'une décision appuyée par la recherche ayant été validée par le PNE. Il ajoute qu'on trouve ce qu'on attend au niveau de la civilité de l'élève dans le code de vie de nos écoles. La plupart de codes de vie sont formulés positivement car on travaille avec une approche positive. Ainsi, on arrive à des résultats plus intéressants. Le CSSMB n'a pas l'intention de changer son approche. Monsieur Lauzon soutient qu'il y a des cas d'espèce où un comportement non excusable a été mal géré. Dans ces cas-là les situations sont gérées en exception.

Monsieur Lauzon mentionne avoir reçu le commentaire suivant : « *Dans certains milieux, il y a des classes qui font des sorties et d'autres non et ce pour un même niveau. Pour moi l'équité est très importante surtout qu'un élève ne peut pas décider s'il est dans un tel ou tel groupe, vu que la formation des groupes se fait par les enseignants. Les parents non plus n'ont pas le pouvoir de choisir le groupe de leur enfant. Donc il devrait y avoir une équité entre tous et que tous les élèves aient droit aux mêmes sorties. Je remarque que certains élèves sont brimés de par le fait que certains enseignants ne font pas de sorties. L'an dernier, une classe de 5e année est allée voir l'Orchestre Symphonique de Montréal. À la suite de cette sortie, un élève a eu la flamme de la musique et il a choisi une concentration musique pour le secondaire. Malheureusement, les élèves des autres classes n'ont pas pu avoir la chance de vivre cette expérience et peut-être même découvrir une nouvelle passion. L'école est une fenêtre sur le monde, et certains apprentissages et découvertes ne se font pas entre les 4 murs d'une classe. Selon moi, les sorties scolaires sont l'occasion de découvrir d'autres horizons et de s'ouvrir sur le monde. Alors j'aimerais faire une proposition pour l'an prochain : que les sorties soient faites par niveau et non par groupe (ou du moins qu'il y ait une équité entre les groupes d'un même niveau) afin que tous les élèves puissent bénéficier du même service. Le fait d'être dans un groupe versus un autre ne devrait pas être un critère pour que les élèves vivent des activités ou non. Je comprends que certains enseignants aiment moins sortir par contre, je ne crois pas que ce soit un critère valable pour empêcher certains élèves de vivre de nouvelles expériences. Pour moi, qui travaille pour le centre de service de Laval depuis plus de 24 ans, les clients sont les élèves et on se doit de travailler tous ensemble (les membres du personnel) pour répondre aux besoins et intérêts des élèves et non les nôtres* ». Monsieur le DGA relate qu'on ne peut pas imposer les mêmes sorties à l'ensemble des professeurs. Les enseignants ont quand même une autonomie. On essaye d'offrir des activités intéressantes en lien avec les apprentissages. Monsieur Lauzon mentionne que cela peut déplaire à certains parents qui se comparent à d'autres mais le CSSMB se garde d'imposer le même type de sortie. On laisse l'autonomie à l'enseignant. On vise la qualité de l'enseignant et du suivi du programme. Monsieur le DGA indique que des enseignants sont

peut-être moins à l'aise avec les grandes sorties. Madame la présidente demande si le tour des écoles est effectué pour voir si celles-ci suggèrent une certaine équité. Monsieur le DGA répond que des rencontres réseaux sont tenues et que le CSSMB parle avec ses directions. Un délégué soutient qu'il est frustrant pour les parents et les enfants de ne pas bénéficier de sorties durant trois ans. Il soutient insister sur ce sujet afin que cela ne soit pas simplement un conseil pour les enseignants. Il mentionne qu'il faut les encourager par d'autres moyens. Monsieur Lauzon répond que le CSSMB peut effectivement en parler. Des enseignants sont parfois moins confortables de partir avec un groupe. Cependant, des solutions alternatives intéressantes existent. Une déléguée indique en avoir parlé avec la direction de son établissement car les parents de son école expérimentaient la même problématique. Elle souligne être la présidente de son CE et qu'il y a un OPP au primaire. Elle suggère qu'une initiative soit prise comme au primaire afin d'encourager les enseignants et d'apporter des idées. Elle ajoute que les élèves de secondaire 4 de son école n'avaient pas pu faire de sortie. Elle soutient qu'il faut voir comment les parents peuvent aider car les enseignants en ont beaucoup sur les bras. Pour conclure, elle mentionne que la direction de son école avait du budget mais qu'elle n'avait pas les enseignants pour faire sortir les élèves.

Monsieur le DGA a également reçu la question suivante : « *Est-ce que le CSSMB (ressources éducatives) fait une réflexion sur une politique pour l'utilisation de Chat GPT?* ». Monsieur Lauzon répond que le CSSMB est doté d'un comité composé de membres du Service des ressources informatiques et du Service des communications. Le CSSMB s'intéresse à l'IA pour différents services du CSS. Monsieur Lauzon évoque un portail existant contenant beaucoup de formations. Le CSSMB n'a pas encore débuté le développement d'une politique car le ministère est en train de travailler là-dessus pour les élèves. Monsieur le DGA soutient que l'IA présente de bons et de mauvais côtés. Son utilisation pourrait s'avérer dangereuse. Le CSSMB commence déjà à former son personnel et les enseignants. Il affirme que le CSSMB sera prêt quand sera venu le temps de sortir une politique car il est proactif. On attend les orientations du ministre de l'Éducation quant à l'utilisation de l'IA par les élèves. Madame la présidente mentionne que l'IA est présentement complètement bannie dans les écoles. Les parents trouvent qu'il serait préférable de mieux l'intégrer dans la vie de tous les jours. Monsieur le DGA soutient que le CSSMB n'a pas l'intention de bannir l'IA mais plutôt d'apprendre à bien l'utiliser pour bien travailler avec elle. Il ajoute que le CSSMB aura un pas d'avance quand sera venu le temps pour les élèves de travailler avec l'IA.

Une déléguée mentionne avoir questionné le DG du CSSMB, l'an passé, au sujet de la climatisation dans les écoles. Elle ajoute que monsieur St-Onge avait alors laissé entendre qu'il reviendrait avec des réponses à ses questions ultérieurement mais que ce ne fut pas le cas. Elle soutient qu'il est urgent d'en parler car la météo annonce de prochaines canicules. Elle affirme qu'il fait très chaud dans son école et demande s'il est possible de mettre un comité sur pied pour régler cette problématique. Monsieur le DGA soutient que des choses se développent en parallèle bien qu'il n'y ait pas tellement de changements depuis la dernière intervention de la déléguée. La climatisation sera intégrée aux nouveaux bâtiments de façon statutaire. Il confirme que la climatisation est inexistante dans les bâtiments plus anciens. Par contre, la climatisation est incluse depuis quelques années lors de travaux majeurs dans les écoles. Monsieur Lauzon prend l'école Cardinal-Léger en exemple. Des travaux y ont été terminés il y a deux ans. La nouvelle partie de l'école est climatisée et pas l'ancienne. La déléguée déplore que la salle des enseignants est climatisée et non les classes. Monsieur le DGA indique qu'un projet a été mené avec une firme d'ingénieurs. Le CSSMB étudie un rapport. Il soutient que ce n'est pas évident car les fenêtres et les circuits électriques ne sont pas toujours adéquats. On y va graduellement. Le CSSMB porte une attention particulière au niveau des nouvelles écoles et des écoles où sont menés des travaux majeurs. Pour l'instant des consignes globales sont données soutient la déléguée. Elle demande jusqu'à combien de degrés peut-on laisser les enfants dans une classe. Monsieur le DGA répond que le tout est pris très au sérieux. On y va étape par étape. Le CSSMB a des projets pilotes. Le CSSMB évalue la possibilité d'installer des thermopompes. La déléguée demande si les parents pourraient lancer une levée de

fonds. Monsieur le DGA répond que cela prend quand même une installation sécuritaire. On ne peut pas simplement installer cela sur le bord d'une fenêtre. Madame la présidente souligne qu'on ne peut pas sortir les enfants à l'extérieur durant l'hiver à partir d'une certaine température. Elle demande si le CSSMB dit à ses écoles que la température fait en sorte qu'elle suggère que la journée soit moins exigeante. Monsieur Lauzon répond qu'il y a effectivement des normes à suivre mais que celles-ci sont quand même assez hautes. Il soutient que le CSS est au courant que des vagues de chaleur arrivent. Des consignes vont être envoyées dans les écoles et le CSS va demander aux directions d'être alertes, d'allumer les ventilateurs, d'ouvrir les fenêtres, de s'assurer que les enfants aient de l'eau en quantité suffisante, de ne pas organiser d'activités sportives trop exigeantes, etc. Des décisions sont également prises localement. Ce sont des dossiers dont le CSSMB discute avec les ministres de l'Éducation au niveau des infrastructures. La déléguée affirme qu'il est impossible pour un enfant de bien réussir dans une température extrême.

Une déléguée indique qu'il va faire très chaud lors des examens. Monsieur le DGA souligne que cela fera partie des consignes aux écoles. Il ajoute qu'il est certain que le CSS ne demandera pas que tous les examens soient passés dans le gymnase. Le CSSMB s'attend à ce que les directions d'établissement fassent preuve de jugement. Des consignes générales seront envoyées aux directions d'établissement. Il s'agit de rappels effectués fréquemment.

En ce qui concerne les classes multi-niveaux, monsieur le DGA explique qu'on y met des élèves de 1^{ère} et de deuxième années. Les classes multi-niveaux sont composées d'élèves de 1^{ère} et de deuxième années, de 3^{ème} et de quatrième années ou d'élèves de 5^{ème} et de sixième années. On crée des classes multi-niveaux lorsqu'il n'y a pas assez d'élèves pour former une classe. Il faut avoir des ratios raisonnables. Monsieur Lauzon explique qu'on ne peut pas empêcher un enseignant de suivre les étapes d'application pour un poste car c'est conventionné. Il s'agit d'un processus de sécurité d'emploi que le CSSMB doit respecter. Monsieur le DGA mentionne qu'on essaye, dans Saint-Laurent, de mettre l'enseignant ayant le plus d'expérience dans une classe multi. Il peut cependant refuser car cela marche par ancienneté. Monsieur Lauzon mentionne qu'une classe multi est malgré tout un peu plus complexe. Il ajoute qu'il s'agit d'une pratique courante en région. Il n'y a pas de défavorisation lorsque c'est bien appliqué. Il déclare que les parents doivent le rapporter à la direction de l'école s'il leur est demandé de faire plus de rattrapage. Une expertise a été développée pour les classes multi-niveaux au Service des ressources éducatives du CSSMB. On a des conseillers pédagogiques qui accompagnent les écoles. Une déléguée soutient que la direction de son établissement a aidé lorsque le problème a été trouvé mais que les dommages avaient déjà été faits. Monsieur le DGA soutient que le CSSMB va faire des interventions auprès de certaines directions.

Il est demandé à monsieur le DGA si d'avoir un enfant accepté pour une maternelle 4 ans fait en sorte que cela donne une priorité à un membre de sa fratrie. Monsieur le DGA indique qu'il va vérifier avant de se prononcer.

Une déléguée demande de rappeler aux enseignants de donner l'heure aux élèves lors des examens. Elle soutient que la majorité des élèves ne porte plus de montre à cause des cellulaires. Le conseil des élèves de son établissement se renseigne pour savoir s'il est possible d'installer des horloges dans les classes. Elle ajoute que l'école va mettre un comité sur pied pour se pencher sur ce problème. Monsieur Lauzon répond qu'il s'agit d'un enjeu local qui serait à étudier par le CE et par la direction de l'école.

Un délégué évoque le salaire des enseignants suppléants. Il mentionne que la direction d'établissement va demander à un enseignant de l'école de faire de la suppléance lorsque le CSSMB ne trouve pas quelqu'un pour combler le poste. Il soutient avoir entendu que le salaire du suppléant est retiré du budget de l'école parce qu'il ne s'agit pas de quelqu'un envoyé par le CSS. Monsieur Lauzon répond qu'on va imputer cela dans le fonds de suppléance. Il y a un fonds central et l'école n'est alors pas imputée. Le délégué demande à monsieur Lauzon s'il pourrait vérifier le budget de l'école Saint-Georges. Monsieur le DGA indique qu'il y a une banque centrale pour les suppléants mais qu'elle se vide assez vite

durant l'année scolaire. C'est à ce moment que le CSS n'a d'autre choix que d'utiliser des ressources extérieures à l'école, par exemple. On ne peut pas demander aux écoles d'assumer cela. Les budgets des écoles sont rééquilibrés à la fin de l'année scolaire. Le CSSMB a jusqu'au mois de septembre pour rééquilibrer les budgets. L'argent n'a pas disparu et n'a pas été dépensé.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/24-06/01)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Dupont-Viel et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

(Proposé par monsieur Jean-François Dupont-Viel – Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DU DGA (Éric Lauzon)**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 23 MAI 2024**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 13 MAI 2024**
- 6. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 6.1. Sous-comité en charge de l'étude des inégalités entre les écoles
(Le sous-comité sera reconduit en 2024-2025)
 - 6.2. Envoi au protecteur national de l'élève de la résolution du CP en lien avec les services pour les élèves à besoins particuliers
 - 6.3. Zoom – Renouvellement de la licence du secrétaire du CP et achat d'une licence pour le CP
 - 6.4. Transfert des dossiers aux coordonnateurs 2024-2025 du CP
- 7. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 7.1 Correspondance
- 8. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA (M. Bachar Saouaf)**
- 9. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA**
- 10. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ DES CONFÉRENCES**
 - 10.1. Retour sur la conférence du 5 juin 2024 – « Le passage du primaire au secondaire »
 - 10.2. Conférences du SRÉ 2024-2025
- 11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION, INNOVATION ET COMMUNICATIONS**
- 12. MOT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 13. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**
 - 13.1. Retour sur le Grand rassemblement pour le 50^{ème} anniversaire de la FCPQ
 - 13.2. Question au ministre de l'Éducation posée au Conseil général de la FCPQ.
- 14. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA**
- 15. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 15.1. Bilan financier
- 16. VARIA**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 23 MAI 2024

(CP/24-06/02)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Aboa et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 23 mai 2024 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par monsieur Serge Aboa - Proposition adoptée à l'unanimité)

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 13 MAI 2024

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 13 mai 2024.

6. SUIVIS ET INFORMATIONS

6.1. SOUS-COMITÉ EN CHARGE DE L'ÉTUDE DES INÉGALITÉS ENTRE LES ÉCOLES

Madame la présidente signale que le sous-comité en charge de l'étude des inégalités entre les écoles sera reconduit en 2024-2025.

6.2. ENVOI AU PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE DE LA RÉSOLUTION DU CP EN LIEN AVEC LES SERVICES POUR LES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

Madame la présidente et madame Katherie Rochette se sont entretenues avec madame Maia Aziz au sujet de la résolution du CP en lien avec les services aux élèves à besoins particuliers et de la réponse du CSSMB à celle-ci. Madame Naim mentionne que madame Aziz a suggéré de raccourcir la demande et de se focaliser sur une question relative à l'élément le plus important dans ce dossier. Mesdames Naim et Rochette ont confirmé qu'il s'agira du plan d'intervention. Madame la présidente ajoute que le sous-comité va travailler pour envoyer à madame Aziz la question à traiter durant l'été. Madame Aziz a expliqué être occupée en fin d'année scolaire et que plusieurs plaintes sont à traiter. Elle se penchera sur le dossier du CP durant l'été. Madame Rochette souligne que madame Martine Riendeau s'est offert afin d'aider à la formulation de la question.

6.3. ZOOM – RENOUELEMENT DE LA LICENCE DU SECRÉTAIRE DU CP ET ACHAT D'UNE LICENCE POUR LE CP

Madame la présidente mentionne que le CP achètera une licence Zoom qui lui permettra de présenter des conférences, de programmer des rencontres pour ses sous-comités et pour d'autres projets (ex : projet de 5 à 7). Madame Naim évoque une plateforme Zoom dont le prix est élevé. Elle souligne qu'il lui a été suggéré de doter le CP de la plateforme Pro dont le coût s'élève à 217 dollars plus taxes. Madame la présidente signale que cette plateforme permet d'accueillir une centaine de participants et qu'il sera possible d'ajouter un extra pour augmenter la capacité d'accueil au besoin. Il sera alors possible d'accueillir 250 ou même 500 participants. Madame Raymonde Gomis déclare que toutes les conférences ont attiré un minimum de 125 personnes. Monsieur le trésorier demande quel serait le coût associé à cet extra. Madame Naim répond qu'il en coûterait 60 dollars par événement. Elle mentionne qu'elle peut écrire au CSSMB pour voir ce que l'on pourrait faire l'an prochain et prendre ensuite une décision au mois d'octobre. Madame Naim avance que le CP pourrait demander à conserver la plateforme Zoom du CSSMB pour la présentation de ses conférences tout en décidant de se procurer la version Zoom Pro. Les membres du CP conviennent de se procurer la version Zoom Pro, au coût de 217 dollars plus taxes, et de discuter avec le CSS afin de conserver sa plateforme Zoom pour la présentation de ses conférences à

gros volume. Un membre du CP, siégeant sur le CA du CSSMB, souligne que le CP pourrait utiliser la plateforme Zoom du CSSMB avec son mot de passe

6.4. TRANSFERT DES DOSSIERS AUX COORDONNATEURS 2024-2025 DU CP

Madame la présidente signale que le secrétaire du CP a créé des équipes Teams pour ses coordonnateurs afin qu'ils puissent y déposer leurs documents afin qu'ils soient disponibles pour leurs éventuels successeurs.

7. MOT DE LA PRÉSIDENTE

7.1. CORRESPONDANCE

Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.

Madame la présidente présente le Rapport annuel 2023-2024 du CP. Elle remercie les membres pour leur implication tout au long de l'année scolaire qui s'achève. Elle mentionne que l'année fut mouvementée (grève, dossiers chauds, etc.). Madame Naim tient à remercier les membres du CX qui lui ont apporté une aide précieuse.

(CP/24-06/03)

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pris connaissance du Rapport annuel 2023-2024 du CP;

IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents, d'adopter le rapport annuel 2023-2024 tel que présenté.

(Proposé par madame Hala Jawlakh - Proposition adoptée à l'unanimité)

8. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Monsieur Bachar Saouaf, président du CCSEHDAA, mentionne que ce comité consultatif a reçu la visite de messieurs Yan Gagnon et Marc Lafontaine (directeur et directeur adjoint – SRF), le 4 juin dernier. Ils ont présenté le budget en lien avec les élèves HDAA. Il évoque le concours d'intégration du CCSEHDAA. 12 projets furent présentés cette année. Le projet intitulé « Bulles » de l'école Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont a remporté le premier prix et la somme de 500 dollars. Le projet intitulé « Sandwichs et intégration » du CEA Boileau, a remporté le deuxième prix et la somme de 300 dollars. Le projet intitulé « Semaine de la déficience intellectuelle 2024-2025 » de l'école des Sources a remporté le troisième prix et la somme de 200 dollars. Les neuf autres projets ont remporté 100 dollars chacun. Monsieur Saouaf, accompagné de madame Anne-Lyse Levert (directrice adjointe – SRÉ) se sont déplacés pour remettre leurs prix aux gagnants.

9. MOT DE LA CONSEILLÈRE EHDAA

Madame Raymonde Gomis invite les membres du CP à prendre connaissance des outils (enregistrement des conférences et documents Powerpoint) ayant été déposés sur la page Teams du comité.

10. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ DES CONFÉRENCES

10.1. RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DU 5 JUIN 2024 – « LE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE »

Madame Raymonde Gomis remercie les parents ayant assisté aux conférences ayant été présentées en 2023-2024. Elle mentionne avoir fait du bon travail avec madame la présidente en remplacement de la coordonnatrice démissionnaire. Elle indique que les conférences ont attiré un minimum de 125 participants chacune. Les parents ont également pu visionner les enregistrements de celles-ci. Elle soutient qu'un minimum de 50 parents ont regardé les enregistrements. Madame Gomis invite les membres du CP à visionner la conférence traitant du passage du primaire au secondaire car monsieur Dominic Haché (directeur adjoint – SRÉ) a offert plusieurs astuces. Elle indique que cette conférence était excellente. Madame Gomis invite les membres dont l'école n'a pas envoyé le lien de l'enregistrement aux parents à le lui signaler. Elle remercie le secrétaire du CP d'avoir bien voulu prêter sa plateforme Zoom pour la tenue et l'animation de cette conférence.

10.2. CONFÉRENCES DU SRÉ 2024-2025

Madame Anne-Lyse Levert (directrice adjointe – SRÉ) a proposé que le CP lui fasse parvenir les sujets de conférence qui pourraient être présentés gratuitement par le Service des ressources éducatives du CSSMB. Elle a précisé que certaines conférences du SRÉ pourraient être adaptées pour le CP. Outre les conférences récurrentes du SRÉ, madame la présidente mentionne qu'elle et madame Gomis pourront dresser une liste des conférences pouvant être présentées en 2024-2025 par ce service. Madame Gomis donne l'exemple d'une conférence sur la santé mentale que le SRÉ pourrait facilement adapter aux besoins du CP. Elle ajoute que madame Levert pourra présenter une liste des conférences déjà présentées par le SRÉ afin que le CP choisisse celles qui l'intéressent.

11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION, INNOVATION ET COMMUNICATIONS

Madame Lyne Beauchamp présente le guide de la FCPQ à l'intention des nouveaux membres du CP. Ce guide est disponible sur la page Teams du CP. Elle mentionne que ce document offre des informations aux nouveaux membres. Elle ajoute que ce guide pourrait être communiqué aux membres du CP avant leur première séance d'octobre. Madame Beauchamp présente ensuite un document de la FCPQ traitant des bonnes pratiques au CP. Ce document est également disponible sur la page Teams du CP. Elle soutient que ce document donne beaucoup d'idées aux nouveaux membres du CP et qu'il est très bien fait. Madame Beauchamp présente ensuite une liste de suggestions qu'elle a élaborées. Ces suggestions ont également été déposées sur la page Teams du CP. Un délégué indique qu'il ne comprenait pas bien la structure du CP à son arrivée. Il mentionne qu'il aurait été en mesure de participer plus efficacement au CP s'il avait reçu ce document en début d'année scolaire. Une déléguée suggère qu'un membre n'ayant pas été réélu accompagne le nouveau délégué lors de sa première séance afin de l'épauler.

12. MOT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Monsieur Louis Bourgeault souligne qu'il était nouveau dans cette fonction cette année. Il mentionne que les membres du CP peuvent maintenant avoir accès aux questions qu'il a soumis à madame Nathalie Provost (directrice – Service de l'organisation scolaire et Service du transport scolaire) durant l'année ainsi qu'aux réponses qu'elle a fournies. Le tout est disponible sur la page Teams du CP. Monsieur Bourgeault soutient que beaucoup de

sensibilisation a été faite auprès des chauffeurs au sujet de l'application *mTransport*. On compte sur les parents lorsqu'ils constatent que *mTransport* n'est pas activé. Monsieur Bourgeault indique que la grève a fait en sorte que quelques rencontres du comité ont été annulées. Il soutient que la grève de la compagnie Transco a été difficile, surtout dans l'Ouest. Des informations ont souvent été demandées. Monsieur Bourgeault explique que chaque chauffeur a une tablette à sa disposition contenant l'application *mTransport*. Il doit l'activer lors de son départ. L'application permet aux parents de situer où est leur enfant et s'il est bien monté dans l'autobus.

Un délégué suggère que soient placés des petits sacs pour les élèves ayant des maux de cœur dans les autobus. Son enfant ayant des besoins particuliers en aurait eu besoin lors d'un de ses trajets.

13. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ

Madame Elie Eshaghpour présente le Top 3 de la semaine de la FCPQ ainsi que la dernière publication du CG Express. Ces deux documents sont disponibles sur la page Teams du CP.

13.1. RETOUR SUR LE GRAND RASSEMBLEMENT POUR LE 50^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FCPQ

Madame Eshaghpour signale que le ministre de l'Éducation a assisté au Conseil général de la FCPQ. Le protecteur national de l'élève était aussi présent. Madame Eshaghpour présente la dernière publication du CG Express. Ce document est disponible sur la page Teams du CP. Madame Eshaghpour mentionne que le Grand rassemblement a offert de multiples activités et conférences. Beaucoup d'information était disponible. Elle ajoute que le CP du CSSMB était représenté par sept de ses membres.

Les membres du CP applaudissent madame Eshaghpour à l'annonce de sa nomination sur le comité d'éthique de la FCPQ.

13.2. QUESTION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION POSÉE AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCPQ.

Madame Eshaghpour a demandé à la FCPQ s'il serait possible d'aborder le sujet de la violence auprès du ministre de l'Éducation qui était présent afin de parler des cellulaires. Elle lui a demandé pourquoi l'autobus scolaire ne dessert plus des écoles secondaires depuis une quarantaine d'années.

Elle relate une aventure vécue par une de ses connaissances dans les années 80, alors que l'autobus scolaire ne desservait plus certains territoires de la région de Montréal. Après avoir pris la défense d'un élève victime d'intimidation par des élèves d'une autre école secondaire qui se déplaçaient à l'aide de la carte d'autobus de la ville, elle aurait été physiquement attaquée à la sortie de l'école par ces mêmes élèves qui étaient membres d'un gang de rue. Or, elle considère que cela ne serait jamais arrivé si l'autobus scolaire avait continué d'être offert.

Madame Eshaghpour précise que presque tous les membres de la FCPQ semblaient en accord avec ses propos. Elle affirme qu'il s'agit d'une problématique vécue majoritairement à Montréal, mais qui commence à se répandre dans d'autres villes également. Selon elle, le transport à l'école par autobus scolaire peut permettre d'encadrer les jeunes adolescents, spécifiquement dans les milieux défavorisés et considère qu'il faut rétablir le transport scolaire dans les écoles avant que la situation n'empire.

14. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA

Madame Raymonde Gomis assistera à la séance du CA du CSSMB, le 25 juin prochain.

15. MOT DE LA TRÉSORERIE

15.1. BILAN FINANCIER

Monsieur le trésorier dresse le bilan financier du CP. Un délégué suggère que le CP tienne davantage de rencontres en présentiel si son budget le lui permet. Madame la présidente rappelle que les membres du CP ont majoritairement voté pour que seules les séances d'octobre et de juin soient tenues en présentiel. La presque unanimité des membres préféreraient que les rencontres soient tenues sur Zoom. Elle mentionne que certains membres habitent assez loin du siège social du CSSMB. Elle ajoute que la suggestion est prise en note et que le CP pourra voir quelle sera la préférence de ses membres en 2024-2025. Monsieur le trésorier évoque l'offre de l'Institut TA dont a bénéficié le CP en 2023-2024. Il soutient essayer de voir si l'expérience pourrait être élargie aux CE ainsi qu'aux parents de toutes les écoles.

Madame la présidente indique que le budget alloué au CP ne peut être dépensé que pour son fonctionnement. Cet argent ne peut pas être utilisé pour autre chose (ex : organismes, œuvres de charité, etc.). Le budget non utilisé doit être retourné au CSSMB.

16. VARIA

Un délégué propose que le CSSMB honore ses enseignants. Il est souligné que madame la présidente a remporté un prix à la FCPQ pour sa grande implication ainsi que pour son engagement s'étalant sur de nombreuses années. Madame Naim remercie les membres du CP avec émotion pour avoir soumis sa candidature. Elle explique les raisons faisant en sorte que l'éducation des enfants lui tient tant à cœur. Elle déclare que nous sommes chanceux au public et que c'est grâce aux parents. Elle ajoute qu'il faut continuer ce que l'on fait dans toutes les instances. Madame la présidente souhaite un bel été aux membres du CP et leur donne rendez-vous à la prochaine année scolaire.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 30.

Madame Tania Naim,
Présidente 2023-2024 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

P.V. 13 JUIN 2024 – CP
/rm